

Serène

Bulletin de liaison **Contrat territorial**

> édit'eau

Notre territoire a vécu dernièrement un moment important avec la signature officielle du projet de contrat territorial Serène 2014-2018.

Ce temps fort est venu marquer l'aboutissement d'une réflexion engagée depuis 2008 sur ce petit bassin versant pilote de l'Ouest Aveyron.

Mais ce moment nous engage aussi pour l'avenir, s'agissant de jalonner le début de mise en œuvre des actions concrètes au service de nos milieux aquatiques, pour les 5 ans à venir.

Dans le nouveau rôle qui est le mien*, et bénéficiant du travail exemplaire mené collégalement par Jean-Claude Deltor et Bernard Vidal, sachez que je m'efforcerai d'être le garant de la réussite de ce beau projet.

Fort heureusement, et à l'image de la conduite générale de ce dossier depuis ses débuts, je sais que je ne serai jamais seul. Je souhaite saluer ici toutes celles et tous ceux qui au quotidien

participent activement à la mise en œuvre de notre contrat territorial : élus locaux, partenaires techniques et financiers, représentants d'usagers, techniciens du SIAV2A, etc. Qu'ils soient sincèrement remerciés de leur engagement.

Enfin, et comme j'ai eu l'occasion de le rappeler à l'occasion de la séance de signature, l'enjeu de ce contrat dépasse aujourd'hui le territoire de la Serène. En effet, ce projet doit également servir d'exemple et de « véritable locomotive » pour l'ensemble du bassin versant de l'Aveyron amont. Aussi, c'est dans ce contexte, en tant qu'habitants du bassin de la Serène, que vous pouvez d'ores-et-déjà être fiers de participer à ce beau challenge.

Michel ARTUS
Président du SIAV2A

* Michel ARTUS préside le SIAV2A depuis le mois de mai 2014, après avoir assuré l'intérim de la présidence en tant que 1^{er} vice-président (janvier à mai 2014) suite à la disparition de Jean-Claude DELTOR.



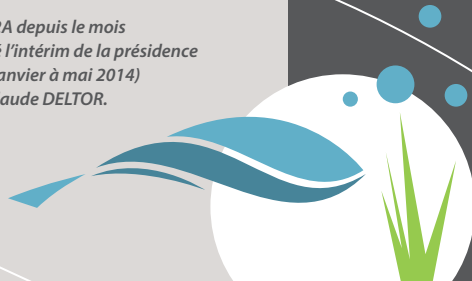
C'est SIGNÉ !

LE CONTRAT TERRITORIAL SERÈNE 2014-2018
A ÉTÉ OFFICIELLEMENT SIGNÉ LE JEUDI 2 OCTOBRE 2014 À LA FOUILLADE,
EN PRÉSENCE DE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES ENGAGÉS.



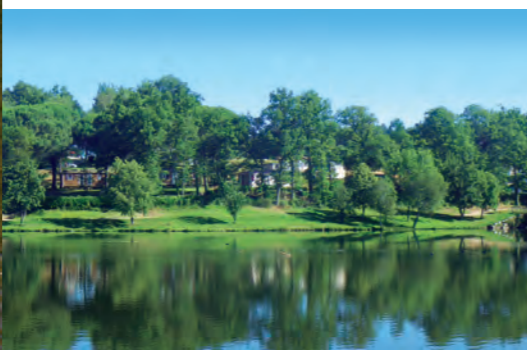
Cérémonie de signature du contrat territorial
le 2 octobre 2014 à La Fouillade.

En plus des élus locaux (maires des 12 communes, présidents des 4 intercommunalités, élus du SIAV2A), plusieurs personnalités s'étaient déplacées, témoignant ainsi de l'importance de ce dossier (directeur général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, secrétaire général de la Préfecture, sénateur-président du Conseil général de l'Aveyron, président de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, secrétaire général de la Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques de l'Aveyron, etc). Au total, 17 signataires ont paraphé le document d'engagement technique et financier.





Action de sensibilisation des scolaires (« Mon école, mon cours d'eau »).



Plan d'eau (La Fouillade).

Le programme d'actions du contrat territorial Serène 2014-2018

Objectif général : reconquérir par étapes successives le bon état écologique des masses d'eau en associant la population locale et les différents usagers.



AMÉLIORER LES CONNAISSANCES TRANSVERSALES SUR LE FONCTIONNEMENT DU BASSIN VERSANT [enjeu A]
[120 250 €]

- > Apprécier l'impact cumulé des plans d'eau et proposer des pistes d'actions. [A1]
- > Améliorer la connaissance sur les débits [A2] des cours d'eau et sur leur thermie. [A3]
- > Poursuivre le réseau de mesure de la qualité de l'eau. [A4]
- > Diagnostiquer le risque d'érosion des sols. [A5]
- > Réaliser une typologie agricole. [A6]
- > Réaliser des diagnostics agro-environnementaux d'exploitations représentatives. [A7]
- > Inventorier les zones humides. [A8]
- > Créer une base de données géo-référencée de l'assainissement non-collectif. [A9]
- > Réaliser une synthèse sur l'hydromorphologie. [A10]



AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE ET MORPHOLOGIQUE DU BASSIN VERSANT [enjeu B]
[279 000 €]

- > Réaliser des chantiers expérimentaux d'aménagement de plans d'eau en vue d'une optimisation environnementale. [B1]
- > Mettre en œuvre un programme d'aménagements et d'amélioration de la gestion des plans d'eau. [B2]
- > Mettre en œuvre un programme d'actions à destination des exploitants agricoles permettant de limiter l'érosion des sols et restaurer le régime hydraulique. [B3]
- > Mettre en œuvre le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau. [B4]

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX EN DIMINUANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES ET DIFFUSES D'ORIGINES DOMESTIQUES ET AGRICOLES [enjeu C]
[2 312 107 €]

- > Construire une nouvelle station d'épuration à La Fouillade. [C1]
- > Engager des programmes de réhabilitation des assainissements non-collectifs. [C2]
- > Optimiser le fonctionnement des stations d'épuration existantes. [C3]
- > Mettre en œuvre un programme d'actions à destination des exploitants agricoles permettant de limiter les pollutions diffuses d'origine agricole. [C4]

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL LOCAL LIÉ À L'EAU ET AUX MILIEUX AQUATIQUES [enjeu D]
[650 € minimum]

- > Réguler les populations de ragondins et de rats musqués. [D1]
- > Inventorier et suivre les espèces végétales invasives (dont la Renouée du Japon). [D2]
- > Mettre en place des aménagements spécifiques liés au développement du loisir pêche. [D3]



ANIMER L'OUTIL CONTRAT TERRITORIAL, COMMUNIQUER ET PARTAGER AVEC LA POPULATION LOCALE SUR LES ENJEUX RELATIFS À LA PRÉSERVATION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES [enjeu E]
[358 050 €]

- > Animer le contrat territorial.
- > Organiser des journées techniques à destination des agriculteurs. [E1]
- > Réaliser et diffuser des « fiches techniques » concernant la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. [E2]
- > Animer l'opération « Mon école, mon cours d'eau » sur le bassin de la Serène. [E3]
- > Éditer un bulletin de liaison du contrat territorial Serène. [E4]



2014 : une concrétisation d'actions sur le terrain



Un plan de financement optimisé

Les actions prévues dans le contrat territorial Serène représentent un montant global (pour les 5 années du contrat) de 3 070 057 € financés de la manière suivante :

Agence de l'eau Adour-Garonne	1 866 375 €	60,79 %
Commune de La Fouillade	307 500 €	10,02 %
SIAV2A et communes adhérentes	197 222 €	6,42 %
Conseil général de l'Aveyron	123 225 €	4,01 %
Conseil régional de Midi-Pyrénées*	37 730 €	1,23 %
Maître d'ouvrages divers**	16 875 €	0,56 %
Privés***	521 130 €	16,97 %

* Engagement non-contractuel du Conseil régional de Midi-Pyrénées sur les contrats territoriaux (ne participe pas à la signature du contrat bien que restant potentiellement engagé sur le financement de certaines actions).

** Chambre d'agriculture de l'Aveyron, ADASEA d'OC, Fédération départementale de pêche, Communauté de communes.

*** Prévus réhabilitations ANC (assainissement non collectif), sur la base du volontariat.

1. Test grandeur nature de pompes à museau [B4-E]

Courant mai 2014, à titre expérimental, deux pompes à museau ont été installées en bordure du ruisseau de La Fouillade (affluent du Cassurex), sur l'exploitation bovins viande de Marcel Alaux. Ces dernières ont permis d'assurer l'abreuvement de 10 génisses et d'un taureau depuis la ressource en eau fournie directement par le ruisseau adjacent, tout en évitant le piétinement des berges par le bétail. Suite à ce test concluant, des aménagements pérennes seront proposés sur l'ensemble du bassin versant dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan pluriannuel de gestion des cours d'eau 2015-2019 du SIAV2A.

Coût : 600 € - Financement : Agence de l'eau Adour-Garonne (60 %), SIAV2A (40 %).

2. Lancement d'une étude d'optimisation environnementale sur deux plans d'eau à La Fouillade [B1]

Le bassin versant de la Serène est caractérisé par la présence de nombreux plans d'eau (230 d'après un dernier recensement intervenu en 2014), dont certains sont susceptibles d'engendrer des impacts environnementaux (augmentation de la température de l'eau, limitation des transferts de débits réservés, etc.). Aussi, en vue de tester des aménagements permettant de concilier les activités économiques (agriculture et halieutisme notamment) et la préservation du milieu aquatique, il est prévu d'aménager deux plans d'eau vitrines à La Fouillade aux lieux-dits Le Cavagnal et Saubayre (sous-bassin du Cassurex). L'étude de diagnostic préalable a été lancée au printemps dernier, et il est envisagé de réaliser les travaux courant 2015.

Coût (phase étude) : 15 000 € - Financement : Agence de l'eau Adour-Garonne (60 %), Conseil Régional (15 %), SIAV2A et commune de La Fouillade (25 %) - Réalisation : FDAAPPMA12.

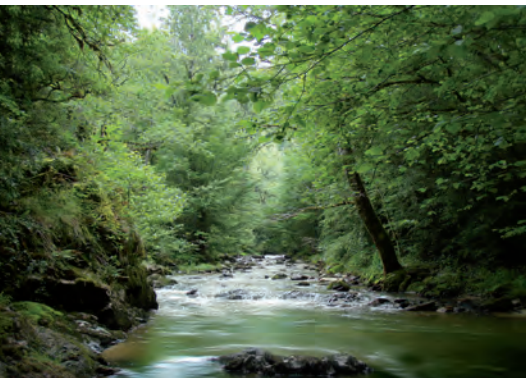
3. Une première « Rencontre technique Serène » autour de la revégétalisation post-tempête [E2-E3]

Le 26 septembre, le SIAV2A et l'association Arbres Haies et Paysages d'Aveyron (AHP12) ont organisé une première « Rencontre technique Serène » sur la thématique « Révégétaliser les berges, haies et bosquets après la tempête ». La journée, qui s'est divisée en une matinée en salle à Saint-Salvadour et des visites sur le terrain à Vabre-Tizac, a permis d'accueillir une quarantaine de participants. À cette occasion, la fiche technique n°1 concernant la même thématique a été distribuée aux participants. Des exemplaires complémentaires peuvent être remis par le SIAV2A sur simple demande (voir coordonnées en dernière page).



CONTRAT TERRITORIAL
Serène

Pour en savoir plus,
n'hésitez pas
à nous contacter :
SIAV2A - Mairie
1, place du Portail-Haut
12390 RIGNAC
05.65.63.58.21
siav2a@gmail.com
www.siav2a.com
Chargé de mission
du contrat territorial Serène :
Vincent Lavergne



Gorges de la Serène de Sanvensa.

En route vers 2015...

Le chantier de la nouvelle station d'épuration de La Fouillade va débuter ^[C1]

Action phare du contrat territorial Serène, le chantier de construction de la nouvelle station d'épuration de La Fouillade (sous-bassin versant du Cassurex) doit débuter prochainement. La procédure de consultation des entreprises étant en phase de finalisation, le marché de conception-réalisation de l'ouvrage devrait être attribué dans les prochaines semaines. Les travaux pourraient débuter au printemps 2015 pour se terminer à l'automne.

Le montant définitif du projet, qui ne sera connu qu'après attribution officielle du marché, devrait être inférieur au coût d'objectif d'1 million d'euros.

Partenaires financiers : Agence de l'eau Adour-Garonne (60 %*), Conseil général (10 %*).

La commune de La Fouillade assurera l'autofinancement de l'opération en tant que maître d'ouvrage.

(* Des montants éligibles pour chaque partenaire.

Des premiers chantiers liés au plan pluriannuel de gestion des cours d'eau ^[B4]

Suite à l'appel à projets initié par le SIAV2A en 2013, les premiers travaux d'amélioration de l'état physique des cours d'eau doivent démarrer à partir du printemps 2015 (1^{er} tranche). En 2015, le territoire devrait accueillir plusieurs chantiers répartis sur la Serène de Sanvensa, la Serène de Vabre, et le ruisseau de Marmont. Ces travaux doivent permettre de :

- végétaliser 1 290 ml de berges,
- aménager 19 points d'abreuvement et poser 3 100 ml de clôtures,
- réduire l'impact de 4 passages à gué,
- remplacer un passage busé sous-dimensionné par un pont cadre.

Le montant estimatif des travaux envisagés sur le bassin de la Serène s'élève à 65 270 euros.

Le financement de ces derniers devrait être assuré par l'Agence de l'eau Adour Garonne (60 %), le Conseil régional de Midi-Pyrénées (10 %), le Conseil général de l'Aveyron (10 %) et les communes concernées (20 %).



La vallée de la Serène :
un territoire d'élevage bovin.

Des diagnostics pour mieux connaître les pratiques agricoles... et une étude ciblée sur l'érosion des sols ^[A5-A6-A7]

En octobre 2014, la Chambre d'agriculture de l'Aveyron a remis une étude typologique des exploitations agricoles du bassin versant de la Serène. C'est sur cette base que des diagnostics agro-environnementaux d'exploitations représentatives ont démarré récemment, sous la responsabilité de l'ADASEA d'Oc. Le début de l'année 2015 devrait donc être voué à analyser le compte-rendu de ces études pour mieux connaître l'organisation agricole du territoire (forces, faiblesses, marges de manœuvres techniques et économiques, volontés locales...), et ainsi mieux cibler les actions à venir en deuxième moitié du contrat territorial (2016 à 2018). En parallèle, une étude de l'érosion des sols sur le bassin versant de la Serène doit être réalisée en 2015 avec l'appui d'un stagiaire.



Principaux partenaires

